



Déroulement pour les participants au cours de base abdomen

- Étape 1 Lire les conditions générales et s'inscrire sur <https://www.youngsonographers.ch/lausanne/grundkurs-abdomen/>
- Étape 2 Si tu as pu obtenir une place de formation (confirmation par mail, suite à un tirage au sort en cas de trop nombreuses candidatures) : paiement des frais
10.- Fr par heure pratique (total **16h**)
40.- Fr pour le passeport de formation et l'administration (SSUM)
= 200.- Fr au total pour le cours de base abdomen
- Étape 3 Actualise tes informations personnelles avec ton code d'enregistrement sous <https://www.youngsonographers.ch/fr/cours/actualiser-les-coordonnees/> . Pour cela, merci de bien vouloir télécharger ta confirmation de paiement, en bas de la page. Dès que le paiement nous sera parvenu, ton compte sera activé.
- Étape 4 Dès que ton compte est activé, tu recevras un e-mail d'activation avec toutes les informations nécessaires. Avant de t'inscrire pour des heures pratiques, tu dois avoir complété l'E-learning correspondant au module sur ILIAS (pour les modules 2 à 5, le module de base 1 est requis). Le/la tuteur/-trice se chargera de vérifier, confirmer et créditer en ligne le module en question.
- Étape 5 Inscris-toi pour les heures pratiques sur : <https://www.youngsonographers.ch/lausanne/grundkurs-abdomen/>
☑ chaque heure pratique te sera créditée en ligne.
- Étape 6 Après avoir terminé tout le E-learning ainsi que les 16 heures de cours pratique, tu peux t'inscrire à l'ECOS (tu recevras un mail dans le courant du semestre pour t'y inscrire)
- Étape 7 ECOS (durée de l'examen = 1h => 30 minutes en tant que candidat-e et 30 minutes en tant que modèle) ; compter en tout cas 2h de temps si l'on ajoute les explications, attente, etc.
- Étape 8 Réception de ton passeport de formation SSUM avec l'accréditation du cours de base abdomen

Remarques : L'inscription et le paiement du cours de base donnent droit à exactement 16 heures de cours avec les tuteurs dans un délai de 10 semaines (soit pour le semestre d'AUTOMNE 2023, du 18.09.2023 au

01.12.2023). Les heures supplémentaires doivent être payées en plus. L'accomplissement des 16 heures de cours pratique est une exigence pour se présenter à l'ECOS.